



Décisions Trimestrielles

4^{ème} Trimestre 2014

ORANGE

*Décisions trimestrielles prises par le Maire en vertu de l'article
L 2122.22 du Code Général des Collectivités territoriales et de la
Délibération du 10 avril 2014 visée par la Préfecture le
11 avril 2014*